

ANNEXE de l'appel à projets 2020

SERVICES PROPOSES PAR LA MSH PARIS NORD

Si votre projet est labellisé et/ou financé vous pourrez bénéficier des services suivants :

1. Soutien à l'organisation et à la communication d'événements

a) Réservation des salles (6 semaines avant au minimum)

La MSH Paris Nord peut mettre gracieusement à votre disposition plusieurs types de salles de 09h00 à 21h00 du lundi au vendredi. Elle dispose en effet de 2 amphithéâtres (140 et 300 places) et 12 salles de réunion (capacité de 12 à 30 personnes) du lundi au vendredi de 09h00 à 21h00.

Pour gérer ces salles, la MSH Paris Nord utilise un progiciel de gestion adapté, « REQUEA ». Pour accéder à cette fonctionnalité, vous devrez demander, au préalable, un identifiant à l'adresse suivante (mshpn-reservation@mshparisnord.fr). Un profil dans le logiciel sera créé vous permettant d'effectuer directement la réservation dans REQUEA. Vous recevrez un mail de confirmation automatique. Dans le logiciel, vous pourrez également réserver du matériel : vidéo-conférence, micros...

Le logiciel REQUEA est accessible à l'adresse suivante : <http://msh.requea.com>

Vous devez signaler au service réservation, le nombre de tables et de chaises, le matériel, dont vous souhaitez disposer pour les intervenants dès lors qu'il s'agit de colloques ou de journées d'études. Une réunion technique avec vous sera fixée.

Pour tout événement de plus de 25 personnes, vous devrez obligatoirement demander une autorisation à l'université Paris 13, propriétaire du bâtiment, via une déclaration d'événement que vous devez effectuer sur le site de l'université Paris 13 à partir du lien suivant

<http://monintranet.univ-paris13.fr/formulaires/p13evenements/>

Il suffit de cliquer sur "créer un événement" pour accéder au formulaire (pas besoin d'identification).

Il sera indispensable d'envoyer une copie de la déclaration à l'adresse : mshpnreservation@mshparisnord.fr

Le jour de l'événement, il vous reviendra d'en assurer l'accueil, au rez de chaussée. Nous mettrons à votre disposition des tables et chaises si besoin et si vous le signalez.

L'organisateur est responsable de la salle et du matériel et doit les rendre en parfait état. En cas de problème, nous pourrions refuser toute nouvelle demande de labellisation/prêt.

Une fiche événement contractuelle vous sera envoyée lors de votre demande de réservation. Elle est à remplir en fonction de vos besoins en matériel... et à retourner au service réservation au minimum 5 semaines avant le début de votre événement.

b) Restauration

Le personnel de la MSH Paris Nord peut vous conseiller dans le choix de prestations hôtelières (petit-déjeuner, cocktail déjeunatoire, buffet, pause-café, etc.). La MSH Paris Nord travaille avec différents prestataires offrant ainsi un large choix de prestations, dans plusieurs gammes de prix et ainsi de s'adapter à vos contraintes budgétaires. En revanche, il vous revient de demander un devis au prestataire et de le transmettre au service financier de la MSH Paris Nord (cf. ci-dessous).

Une salle dédiée est prévue pour le déjeuner. Cependant, elle est très demandée. Pour la réserver, vous devrez donc vous y prendre 6 semaines à l'avance et envoyer un mail à (mshpn-reservation@mshparisnord.fr).

Le jour de l'événement, le personnel de la MSH Paris Nord se charge de réceptionner les commandes, d'installer les tables pour le buffet, selon les consignes que vous aurez préalablement transmises (mshpn-reservation@mshparisnord.fr).

En ce qui concerne le nettoyage de la salle de repas, le « service ménage » de la MSH Paris Nord prend en charge uniquement le nettoyage du sol et la descente des poubelles fermées. Dès lors, soit vous ajoutez la prestation « desserte des tables et nettoyage » au devis du traiteur, soit vous devrez débarrasser vous-même les tables.

Si votre budget ne permet pas l'organisation d'un buffet, vous trouverez dans le quartier une boulangerie et des brasseries et restaurants.

c) Communication de votre événement

Le service communication peut concevoir gratuitement des supports de communication : affiches, flyers, etc. Nous pouvons assurer la reprographie à des tarifs préférentiels, mais attention, elle sera imputée sur vos crédits. Afin de pouvoir vous proposer des créations adaptées, notre chargée de communication vous conseille de formuler votre demande un mois à l'avance, voire davantage si des impressions sont nécessaires. Vos demandes doivent être adressées directement à la chargée de communication.

Nous diffusons votre manifestation dans nos réseaux (newsletter*, site web de la MSH Paris Nord, Facebook, Twitter, tutelles de la MSH Paris Nord, réseau des MSH, partenaires sur le territoire, listings...). Contacter à cet effet la chargée de communication.

** Le respect des délais est important ; merci de prévenir le service communication au moins 3 semaines avant la date de votre évènement. La newsletter est envoyée chaque mois.*

Le logo de la MSH Paris Nord devra apparaître obligatoirement sur toute votre communication autour de l'évènement ou de votre publication. Le logo est téléchargeable sur notre site dans la boîte à outils. Il devra être accompagnée de ceux de nos trois tutelles (université Paris 8, CNRS et université Paris 13).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la responsable de communication : flavie.jeannin@mshparisnord.fr

2. Aide à la publication et à la documentation

a) Accès aux ressources documentaire en ligne

Nous vous proposons l'accès à des données en ligne de la bibliothèque universitaire de Paris 13. L'accès est possible uniquement à partir du réseau de la MSHPN.

Des prêts entre bibliothèques sont possibles pour les chercheurs hébergés à la MSHPN grâce à notre partenariat avec les Bibliothèques Universitaires Paris8/Paris13.

b) Achat de documentation

L'achat se fait sur demande (formulaire *ad hoc*) et sur les crédits qui vous ont été alloués par le conseil scientifique de la MSH Paris Nord. Nous attirons votre attention sur le fait que ces documents appartiennent à la MSH Paris Nord et doivent être restitués à la fin du programme de recherche.

c) Aide à la recherche documentaire

Différents types de formations sont proposées sur demande :

- Notions de base de la recherche documentaire : recherche multi-critères, opérateurs booléens...
- Aide et suivi documentaire sur votre projet de recherche labellisé MSH Paris Nord.

Gabriel POPOVICI, responsable documentaire, est à votre disposition pour vous accompagner dans la documentation de vos travaux scientifiques (gabriel.popovici@mshparisnord.fr).

d) Service d'archivage des données de la recherche de la MSH Paris Nord

Ce service offre aux chercheurs les moyens d'organiser, de préserver et de valoriser les documents scientifiques numériques (fichiers texte, son, image, vidéo) produits dans le cadre des projets soutenus par le Conseil scientifique de la MSH Paris Nord. Pour ce faire nous avons opté pour l'ouverture d'un espace NAKALA (hébergement de données) et d'un

pack NAKALONA (gestion et éditorialisation des données) mis à notre disposition dans le cadre d'un partenariat avec HUMA-NUM.

Ce nouveau service offert par la MSH Paris Nord à ses chercheurs portera non seulement sur le stockage (sécurisé, dans des formats pérennes) de leurs données de la recherche mais aussi, le cas échéant, sur la publication en ligne et la valorisation de ces données.

e) Aide à la publication et hébergement de revues

L'hébergement de vos revues sur le site de la MSH Paris Nord est possible et gratuit. En revanche, la prise en charge de la réalisation de la maquette est payante et réalisée par un prestataire extérieur. Votre demande de soutien financier peut être consacrée à ce projet, mais il faut l'indiquer clairement lors de la soumission de demande de labellisation (partie D : moyens demandés). L'aide à la mise en ligne au format électronique (sous Lodel) par une formation gratuite est assurée par le Cléo (OpenEdition).

La MSH peut proposer des conseils concernant le secrétariat de rédaction. La chargée des publications peut fournir :

- des fiches mémento typographique et orthographique de base ;
- un exemple de recommandations/consignes aux auteurs ;
- une expertise type sur un seul article du premier numéro ;
- des conseils techniques et éditoriaux.

Pour toute question concernant un projet de publication, Cécilia MONTEIRO, chargée des publications, vous conseillera et vous accompagnera le cas échéant (cecilia.monteiro@mshparisnord.fr).

f) Aide à la publication d'ouvrages (Editions EMSHA)

Les MSH Paris Nord, Saclay et Nanterre mettent en place un partenariat éditorial et créent les « Éditions des MSH associées. Nanterre, Saclay, Saint-Denis » EMSHA.

Cette nouvelle maison d'édition se donne comme mission d'offrir aux chercheurs des trois MSH susmentionnées la possibilité de publier des ouvrages en sciences humaines et sociales, sous la forme de livres électroniques (ebooks) disponibles à travers l'espace éditorial EMSHA ouvert sur la plateforme de publication OpenEdition Books développée par OpenEdition Center.

Services éditoriaux offerts par les EMSHA :

- Conseils et expertise pour les auteurs (présentation des collections des MSH partenaires ainsi que des contrats liés aux droits d'auteur, présentation des conditions techniques et scientifiques d'acceptation des ouvrages, fourniture de recommandations orthotypographiques) ;
- Corrections, vérification et mise aux normes orthotypographiques des ouvrages, vérification des éléments (bibliographies, images, etc.) ;
- Stylage selon une feuille de style prédéfinie ;
- Soumission des ouvrages au conseil scientifique des EMSHA pour validation ;

- Mise en ligne et publication des ouvrages sur OpenEdition Books.

Contacts :

Gabriel Popovici, coordonnateur EMSHA : gabriel.popovici@mshparisnord.fr

Cécilia Monteiro, chargée des publications : cecilia.monteiro@mshparisnord.fr

3. Aide à la valorisation

Nous pouvons vous aider à co-construire et/ou diffuser vos résultats auprès des milieux scolaires et universitaires, professionnels, associatifs, mais également auprès de la société civile, des collectivités ainsi qu'auprès des acteurs socio-économiques, partenaires de la MSH Paris Nord.

La MSH Paris Nord entretient des partenariats de longue durée avec l'intercommunalité Plaine Commune et avec les mairies de Saint-Denis et d'Aubervilliers notamment.

Chaque année, au mois de septembre, dans le cadre des journées européennes du patrimoine journée, la MSH Paris Nord ouvre ses portes lors d'une journée. Cette journée peut être l'occasion de présenter vos recherches en cours.

La MSH Paris Nord participe également tous les ans également, au mois d'octobre, au salon de valorisation "Savante banlieue" organisé par l'Université Paris 13, l'intercommunalité Plaine Commune et le CNRS dans le cadre de la Fête de la science. La MSH Paris Nord y tient un stand et plusieurs chercheurs liés la MSH (ou ayant un projet labellisé MSH Paris Nord) peuvent donner des conférences ou des mini-conférences (à destination des publics scolaires).

D'autre part, la MSH Paris Nord vous offre la possibilité d'exposer des photos, des affiches en lien avec votre projet. L'exposition peut être liée à votre colloque, mais elle peut être programmée à une autre occasion et s'intégrer aux journées Portes ouvertes si vous le souhaitez. Le travail doit être le fruit d'une collaboration entre chercheurs et artistes.

Nous pouvons enfin vous conseiller dans le montage de projets et faire le lien notamment avec le service partenariat et valorisation de la délégation du CNRS (DR5) dont dépend la MSH Paris Nord.

Pour toute demande de renseignement, de conseils, vous pourrez vous adresser à la chargée des programmes scientifiques et de la valorisation : marianne.herard@mshparisnord.fr

4. Gestion des crédits

Le service financier assure la gestion des crédits accordés selon la répartition des moyens demandés (partie D. du dossier de réponse à l'appel à projets). Attention, certains achats sont soumis aux marchés publics.

a) Achats

Pour les achats de fournitures et prestations diverses : transcription, traduction, traiteur... nous nous chargerons de passer les commandes sur présentation d'un **devis transmis par vos soins**. Les demandes doivent être adressées exclusivement par mail (mshpn-budget@mshparisnord.fr), en utilisant le formulaire adapté.

Cette procédure permet de vérifier les points suivants :

- La disponibilité des crédits du programme sur lequel est imputée la dépense ;
- L'existence de marchés publics que l'unité doit obligatoirement respecter (dont les transports) : en cas de non-respect des marchés publics, nos tutelles peuvent refuser de régler une facture.
- L'existence du fournisseur dans la base de données du CNRS.

Pour l'achat de documentation, le devis sera établi par le service documentation qui le transmettra au service financier pour établissement du bon de commande.

b) Remboursements

La procédure de remboursement doit rester exceptionnelle, et ne doit pas concerner les achats au-delà de 80 € HT, sauf dans le cadre de repas lors d'un séminaire ou une journée d'étude.

Attention, pour tout remboursement, il faut joindre au formulaire téléchargé, **la facture originale, le ticket de carte bleue, ainsi que la liste des invités et leurs fonctions** dans le cas des repas pour un séminaire.

c) Conventions de financement

Pour un financement accordé dans le cadre d'une publication ou d'une édition, la mise en place d'une convention est obligatoire.

Cette convention devra être établie en début d'année de l'attribution de la subvention.

La publication ou l'édition devra intervenir au plus tard le **31 décembre de la même année**.

d) Missions

Pour les missions, un ordre de mission est indispensable avant le départ en mission. Pour cela, vous devez compléter le formulaire « demande d'ordre de mission » et le renvoyer au service administratif et financier (mshpn-budget@mshparisnord.fr) au moins dix jours avant le départ. Le service financier établira l'ordre de mission. Pour que la demande soit prise en compte, il est nécessaire de justifier l'objet de la mission. Pour cela, **une pièce justificative devra accompagner la demande d'ordre de mission**.

Le service financier assurera également la réservation et l'achat des titres de transports et l'hébergement en France (obligation de passer par les marchés publics). Il est fortement

recommandé d'anticiper le plus possible vos demandes (transport, hébergement) afin de pouvoir bénéficier de tarifs avantageux.

Attention : Le recours aux services de co-voiturage (ex : Blablacar) et le recours aux services de location entre particuliers (ex : Airbnb) ne sont pas autorisés. Aucun titre de transport pris directement par le porteur de projet ne sera remboursé.

Au retour de la mission, vous devrez remplir un état de frais.

Cet état complété et **signé doit être renvoyé par courrier** au service administratif et financier de la MSH Paris Nord, accompagné des **pièces justificatives originales**.

Il est rappelé que la MSH Paris Nord n'applique pas le système du forfait dans le cadre du remboursement des repas, mais celui des frais réels, dans la limite des plafonds autorisés.

Le remboursement des frais de mission seront donc effectués sur présentation de l'état de frais et de tous les justificatifs originaux.

Suivi de vos crédits

Trimestriellement, le service financier Nord transmet aux coordonnateurs d'axes et de thèmes un état précis des dépenses projet par projet, qui doit vous être renvoyé par leurs soins.

Entre deux communications trimestrielles, le service administratif et financier peut vous fournir des renseignements sur vos crédits.

N'hésitez pas à formuler votre demande par mail, en utilisant le mail suivant : mshpn-budget@mshparisnord.fr.

Pour toute question relative à un déplacement professionnel, un achat, un remboursement, vous pouvez vous adresser à Agustin DE CASTRO, responsable du service administratif et financier.

Utiliser obligatoirement le mail du service : mshpn-budget@mshparisnord.fr.